

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE**  
ET D'APICULTURE  
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

---

**XVI<sup>e</sup> Volume.**  
**N<sup>o</sup> 14. — Février 1896.**

---

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — ..... La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

—

*Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.*

---

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

---

**SENLIS**  
IMPRIMERIE TH. NOUVIAN  
place de l'Hôtel-de-Ville.

---

1896

MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Vatry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seilliére. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seilliére. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Évêque de Beauvais — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemmin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

*Président* : M. Thirion. — *Vice-Présidents* : MM. Brochon, Morel et Vantroys. — *Secrétaire-Général* : M. Delamotte. — *Secrétaire-Général-Adjoint* : M. Lebrasseur — *Secrétaire* : M. Lestocart. — *Secrétaire pour l'Apiculture* : M. Hardret. — *Trésorier* : M. Choquet (Jules) — *Trésorier-Adjoint* : M. Noché. — *Bibliothécaire-Archiviste* : M. Cavaillier. — *Conservateur du Matériel* : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Pecquet, Vaudier, Testard, Deslandes fils, Pillois, Salot, Bordier, Delmont, Leroux, Chéret, Carreau.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

**BETZ.** — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. . *Secrétaire* : M. Caron. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Hennebieq.  
**CREIL** — *Président* : M. Pauquet. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Lachassaigne. *Délégués* : MM. Coutard père et Richard-Mallet.  
**CREPY-EN-VALOIS.** — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Petit. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice-Secrétaire* : M. Gannier. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.  
**GOUVIEUX** (Sous-Section). — *Président* : M. Cusse. *Vice Présidents* : MM. Bessin père et Chapon. *Secrétaire* : M. Sylvain Berger. *Délégués* : MM. Bassier et Bex.  
**LA CHAPELLE-EN-SERVAL.** — *Présid.* : M. . *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.  
**NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.** — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Delépine. *Secrétaire* : M. Grélez père. *Vice-Secrétaire* : M. Lebrun. *Trésorier* : M. Lefebvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Bellot.  
**PONT-SAINTE-MAXENCE.** — *Président* : M. . *Vice Présid.* : M. . *Secrétaire* : M. . *V.-Sec.* : M. . *Trésorier* : M. . *Délégué* : M. Lefebvre.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 2 FÉVRIER 1896.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté.

Est admis membre de la Société :

M. DUBOIS, banquier à Senlis.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

MM. HUOT, route de Compiègne, 17, à Senlis, par MM. Tirlet et Lozet.

JOLY, chef de gare, par MM. Lozet et Delamotte.

MM. Vantroys et Tirlet s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Sont déposés sur le bureau :

Le rapport de M. Barbier sur la culture fruitière à l'Exposition de Saint-Petersbourg (envoyé par M. Valadon, président de la Section de Nanteuil).

Le programme de l'Exposition générale organisée par la Société nationale de France, qui aura lieu, ainsi que le 12<sup>e</sup> Congrès d'horticulture, du 20 au 23 mai 1896.

Une circulaire annonçant la formation d'une Société nationale de chrysanthémistes.

Les catalogues de MM. Lecomte (Amédée), à Louveciennes; — Laroque, quai de la Mégisserie, à Paris; — Bailliére, à Paris; — Torcy-Vannier, à Melun; — Léonard Lille, à Lyon.

M. le Président fait part à l'assemblée de la distinction accordée à M. Delaville, professeur de la Société de Beauvais, par le Gouvernement, qui vient de le nommer officier du Mérite agricole.

XVI<sup>e</sup> VOLUME. — N<sup>o</sup> 14. — FÉVRIER 1896,

Jamais décoration ne fut certes mieux méritée, et la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis s'empresse d'envoyer à M. Delaville ses félicitations les plus sincères.

Avec une émotion partagée par l'assemblée tout entière, le Président annonce le nouveau malheur qui frappe ce vénéré maître en horticulture, par suite du décès de M. Léon Delaville, son fils.

M. Léon Delaville avait de nombreux amis parmi nous ; plusieurs fois, nous avons eu le bonheur de le posséder comme membre du Jury dans nos Expositions.

Puissent nos sympathies et nos regrets adoucir la douleur de sa famille.

M. le Secrétaire-Général-Adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration.

Il en résulte qu'après une discussion approfondie, à laquelle ont pris part plusieurs membres du Conseil, celui-ci, à l'unanimité, propose que l'Exposition générale ait lieu à Senlis, au mois de septembre prochain.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Nous ne pouvons qu'engager les Horticulteurs à se préparer pour la rendre aussi brillante que possible.

Le règlement sera publié en temps utile.

Nous avons annoncé une conférence par M. de Noter, sur les engrais chimiques ; mais le conférencier nous a fait défaut, ce qui nous a valu, de la part de M. Thirion, notre tout dévoué président, une causerie pleine d'enseignement sur le sujet annoncé.

Pendant plus d'une heure, nous sommes restés sous le charme de cette parole si fine et si élégante.

M. Thirion a fait l'historique des engrais, d'après les travaux de M. Ville et les nombreux champs d'expériences. Il a rappelé la formation, l'utilité et l'emploi des engrais en horticulture.

Ses auditeurs l'en ont remercié par les plus chaleureux applaudissements.

La séance est levée après le tirage de la tombola, et chacun se rend au jardin pour assister à la leçon pratique de M. Lozet, professeur.

*Apports en séance :*

M. PILLOIS : Une corbeille de Cyclamens variés. — Hors concours. — *Félicitations du Jury.*

M. MAUFRAS : Fleurs coupées, offertes pour la tombola. — *Remerciements.*

M. HARDRET : Haricots à rames, qui sont distribués aux membres présents. — *Remerciements.*

---

## PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

---

### Section de Creil.

PRÉSIDENTENCE DE M. RICHARD-MALLET, DÉLÉGUÉ

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont présents à l'ouverture de la séance : MM. Notaire, Lachassaigne, Fourcroy, Mauger et Thuillot, secrétaire.

Sont excusés : MM. Pauquet, Pichon et Thuillot (E.).

La séance ouverte, la parole est donnée à M. le professeur Lozet, qui traite des engrais chimiques, leur utilité, leur emploi, les résultats obtenus en arboriculture et horticulture.

A quatre heures, la séance est levée.

La Section décide que l'élection du bureau aura lieu à la séance de mars.

---

### Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1896.

PRÉSIDENTE DE M. PETIT, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Petit, vice-président.

Sont présents : MM. Petit, Ducró, Despierres, Weissenburger, Droux, Gannier, Legros, Gaillard, Girodot, Choron, Duroyon, Bansse et Francolin.

Six élèves de la 1<sup>re</sup> classe de l'école communale de garçons assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

M. Lozet, professeur, fait une deuxième conférence sur les engrais chimiques.

« Pendant longtemps, dit-il, le fumier a été considéré comme l'unique engrais, et ce n'est que vers 1840 qu'on a fait usage de guano.

Depuis cette époque, beaucoup d'expériences ont été faites qui ont permis de conclure qu'on peut obtenir, au moins pour certaines plantes, par l'emploi des engrais chimiques, des rendements plus considérables qu'avec le fumier.

Est-ce à dire que le fumier doit être délaissé ? Évidemment non. S'il ne possède pas tous les éléments fertilisants des engrais chimiques, rien ne saurait suppléer à l'humus, cette substance si indispensable qu'il fournit à la terre.

Mais, ajoute encore M. Lozet, les engrais chimiques eux-mêmes ne produisent de bons résultats qu'autant que leur composition est raisonnée ; on a remarqué, par exemple, que l'engrais complet, si on le prive de l'élément potassique, n'a presque plus d'action ; il en résulte que la potasse peut être considérée comme la base de la végétation.

Les engrais chimiques s'emploient plus particulièrement du mois de novembre au mois de mars.

Voici quelques formules arrêtées par les plus éminents praticiens :

1<sup>re</sup> formule. — Engrais complet de M. Georges Ville ; dose pour 1 are : superphosphate, 6 kil. ; nitrate de potasse, 5 kil. ; sulfate de chaux, 4 kil. ; appliqué aux arbres, la dose varie de 100 à 500 gr. par pied.

2<sup>e</sup> formule. — Particulièrement recommandée pour les arbres fruitiers, à la dose de 100 à 500 gr. selon la grosseur : superphosphate de chaux, 4 kil. ; carbonate de potasse, 2 kil. ; sulfate de chaux, 4 kil.

3<sup>e</sup> formule. — Employée pour combattre la chlorose des poiriers ; scories de déphosphoration, 200 kil. ; nitrate de soude, 25 kil. ; chlorure de potassium, 25 kil. ; dose, 100 à 500 gr. par pied.

4<sup>e</sup> formule. — Favorable aux terres calcaires (pour 1 hectare) ; sang desséché, 1.015 kil. ; superphosphate de chaux, dosant de 15 % d'acide phosphorique, 123 kil. ; silicate de potasse, 43 kil.

5<sup>e</sup> formule. — Pour terre sablonneuse (1 hectare) : sang desséché, 1.015 ; phosphate d'os, 60 kil. ; silicate de potasse, 43 kil.

6<sup>e</sup> formule. — Terreau bien décomposé, 200 kil. ; superphosphate, 50 kil. ; chlorure de potassium, 20 kil. ; à la dose d'un kil. par pied d'arbre.

7<sup>e</sup> formule. — Composée, par M. Grandeau, spécialement pour les rosiers : phosphate d'ammoniaque, 28 kil. ; nitrate de potasse, 45 kil. ; nitrate de soude, 45 kil. ; sulfate d'ammoniaque, 41 kil. à la dose de 100 gr. par pied. Lorsque cet engrais et l'engrais complet sont employés dans des pots, on en met 3 gr. pour 1 kil. de terre ».

M. Lozet a ensuite traité la culture des Montbrétias, et fait la taille d'un pêcher au jardin de l'instituteur.

La Commission spéciale a statué sur les apports suivants ;

elle a attribué, au premier, une *mention très honorable*, et au second une *mention honorable*.

1° Apport de M. GAILLARD : Cinéraires variés et Echévéria.

2° Apport de M. GIRODOT : Primevères variées, semis de 1894.

Séance levée à quatre heures.

### Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1895.

Présidence : M. Valadon.

Présents au Bureau : MM. Delépine, vice-président; Grélez, secrétaire, et Garnotel, membre.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance; il a été adopté.

M. le Président annonce la démission de M. le docteur Roussel.

M. Lozet, professeur, étant absent, et rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à trois heures.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1896.

Présidence : M. Hardy, premier vice-président.

Présents au Bureau : MM. Grélez et Lebrun, secrétaires.

La séance ouverte, M. Grélez donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; le procès-verbal est adopté.

M. Lozet prend alors la parole pour développer l'importante question des engrais applicables à la culture maraîchère. Cette leçon des plus intéressantes, savamment exposée, a été attentivement écoutée par l'auditoire.

M. Grélez fils, instituteur stagiaire, assistait à la réunion avec plusieurs élèves de l'école des garçons de Nanteuil.

L'élection des Membres du Bureau est ajournée au mois prochain; le mieux serait peut-être de maintenir, pour 1896, le Bureau élu en 1895.

Le tirage de la Tombola ordinaire termine la séance qui est levée à trois heures et demie.

---

## DÉGUSTATIONS

23 Janvier.

POIRE FORTUNÉE BOISSELOT. — Fruit moyen, jaune d'or, très légèrement piqueté de roux et carminé à l'insolation. — Chair blanche, fine, compacte, assez sucrée, assez juteuse, aigrelette, agréablement relevée. — Ne semble pas assez mûre.

---

## EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

*Sur le danger que présente le « sulfatage » des bois destinés à la construction des coffres en horticulture.* — Dans une des lignes de châssis affectées à la culture des melons de première saison, les plantes ont été subitement arrêtées dans leur développement, des tâches jaunâtres n'ont pas tardé à apparaître sur leurs feuilles, et leur état s'est bientôt aggravé à tel point, qu'on s'est vu dans la nécessité de les arracher.

L'examen des châssis, qui sont peints à la céruse, nous a renseigné immédiatement sur la cause de l'accident. Tous ceux qui protégeaient les plantes malades se montraient en effet recouverts, sur leur face inférieure, d'une couche gris bleuâtre de sulfure de plomb. Le préjudice devait donc être attribué à un dégagement d'hydrogène sulfuré, comme nous nous en sommes d'ailleurs assuré à l'aide de papier au sous-acétate de plomb.

L'origine de ce dégagement était facile à trouver lorsque nous avons appris que les coffres avaient été construits tout récemment, avec du bois ayant subi au préalable une immersion prolongée dans une dissolution de sulfate de cuivre. Il était à remarquer, en effet, que dans les lignes où les coffres dataient de l'année précédente, et se trouvaient déjà dépouillés, par l'action des pluies, d'une partie de sulfate de cuivre retenu, il ne s'était dégagé d'hydrogène sulfuré qu'en quelques endroits seulement, et en quantité assez faible pour ne pas incommoder les plantes à l'excès. Là, enfin, où les coffres n'avaient pas été « sulfatés », le papier imprégné d'acétate de plomb ne nous a pas permis de constater l'existence de ce gaz. Comme les couches avaient été établies avec du fumier de même provenance et dans les mêmes conditions, la production d'hydrogène sulfuré résultait bien de la présence du sulfate de cuivre apporté par les coffres.

A. PETIT,  
Chef du Laboratoire des Recherches horticoles,  
à Versailles.

(Bulletin de la Société nationale d'agriculture de France).

\* \*

*Pêche Vilmorin.* — La pêche *Vilmorin*, qui est très appréciée par les arboriculteurs des environs de Paris, a pour origine Montreuil, le fameux Montreuil-aux-Pêches ! C'est en 1887 que, pour la première fois, on appela l'attention des amateurs sur ce fruit, qui est gros, de forme régulière, sphérique, quelquefois un peu plus large que haut, à peine sillonné.

La peau se détache bien de la chair, légèrement duveuse, douce au toucher, d'un coloris rouge ponceau foncé au soleil, fortement marbré de rouge sur les autres parties, même à l'ombre.

La chair est fine, d'un blanc jaunâtre, non adhérente,

rouge autour du noyau, très fondante ; l'eau est abondante, sucrée et parfumée.

L'arbre est très vigoureux et fertile.

De toutes les pêches qui, sous notre climat du Centre, mûrissent de fin septembre à la mi-octobre, la pêche *Vilmorin* est une des meilleures.

(Bulletin de la Société d'horticulture  
et de viticulture d'Epernay).

\* \*

*Chrysanthèmes très nains.* — On voit en ce moment et assez fréquemment, sur les marchés aux fleurs, diverses variétés de Chrysanthèmes en petits pots, mais surtout en bourriches, ne dépassant guère 20 centimètres de hauteur et portant, soit une seule et assez grande fleur, soit et plus fréquemment plusieurs de dimensions moyennes. Ces petites plantes, très élégantes, sont susceptibles de nombreux emplois : pour former des bordures de corbeilles, pour les garnitures temporaires ou l'ornement des petits vases ou potiches d'appartement. Leur obtention s'effectue très facilement à l'aide du bouturage, à l'étouffée, du sommet des tiges lorsqu'elles ont formé leurs boutons à fleurs. Ce procédé, déjà employé depuis quelques années, même pour d'autres plantes telles que les *Aster*, prend de l'extension et mérite d'être rappelé, à cause de l'avantageux parti qu'on peut en tirer.

(Bulletin de la Société de viticulture, horticulture  
et sylviculture de l'arrondissement de Reims).

\* \*

*La greffe en fente latérale des rameaux fructifères.* — La greffe en fente latérale des rameaux fructifères n'est pas assez connue et, par suite, elle est peu pratiquée.

Il est regrettable qu'il en soit ainsi, car dans bien des cas elle peut être d'une utilité incontestable.

Ainsi, pour des arbres déjà forts et dont les branches assez grosses présentent des parties dénudées sur lesquelles la greffe en écusson des boutons à fruits ne peut plus guère être opérée avec chance de succès, la greffe en fente latérale des rameaux fructifères réussira à merveille et produira le résultat désiré.

Nous pourrions encore énumérer d'autres cas, mais nous nous contentons de citer le plus fréquent.

Pourquoi la greffe en fente latérale des rameaux fructifères donnera-t-elle d'excellents résultats là où la greffe en écusson des boutons à fruits ne produira rien ? La raison en est facile à donner, nous allons essayer de la faire comprendre.

Une greffe en fente est profondément implantée dans l'intérieur des tissus ligneux, et la fente qui a été pratiquée pour opérer la greffe a rompu un certain nombre de canaux séveux et, par conséquent, la sève obligée de s'arrêter au greffon, le favorise dès les premiers moments ; celui-ci en profite largement, se soude intimement et continue, par la suite, à appeler à lui suffisamment de sève.

Il en est tout autrement pour la greffe en écusson qui n'est que superficielle ; elle peut bien il est vrai, identifier complètement un greffon avec la branche sur laquelle il est enté, à condition que celui-ci soit jeune ; mais il n'en est plus ainsi sur des branches âgées, à écorce épaisse, et surtout à des endroits peu favorisés par le courant séveux. La greffe en écusson ne modifie rien dans l'organisme ligneux des branches ; le greffon est simplement appliqué entre celui-ci et l'écorce, et l'ascension de la sève n'étant pour ainsi dire nullement entravée, elle se continue vers les parties supérieures, ne s'arrêtant qu'insuffisamment au greffon.

(Bulletin de la Société horticole du Loiret).

\* \*

*Emploi du carbonate d'ammoniaque comme engrais dans la culture des légumes.* — On a beaucoup préconisé, dans ces derniers temps, l'emploi des engrais chimiques dans la culture des légumes et beaucoup de formules ont été proposées. Ces mélanges ont le grave inconvénient d'être, en général, assez coûteux, surtout lorsqu'on les applique dans des terres de jardins très humifères, et par conséquent déjà riches, où ils ne donnent que des résultats peu appréciables.

Pour ma part, après plusieurs essais, j'ai dû y renoncer et je borne ma fumure au fumier de ferme bien décomposé, le complétant, pour les plantes à graines, par un apport de *phosphate précipité*, qui réussit fort les Pois, les Haricots et les Fèves, pour les légumes foliacés tels que : Salades, Choux, etc., etc., par des arrosages régulièrement distribués tous les deux jours, avec de l'eau tenant en dissolution dix pour cent de carbonate d'ammoniaque ou *sel volatile d'Angleterre*, sel qu'on trouve dans le commerce, en masses cristallines, au prix de 1 fr. 50 à 2 fr. le kilogramme.

Le carbonate d'ammoniaque ainsi employé m'a particulièrement bien réussi sur les Laitues, qui, sous son influence, prennent une vigueur sans pareille. Plusieurs pieds traités comparativement à d'autres, qui n'avaient reçu en arrosage que de l'eau pure, m'ont donné un excédent de poids considérable et étaient bons à consommer *huit jours* plus tôt.

Je dois faire observer que le carbonate d'ammoniaque, étant volatile, doit être conservé dans des flacons hermétiquement bouchés. On ne doit l'employer qu'à la dose maximum de 10 à 12 pour 100 d'eau, qui ne doit pas être dépassée, car le carbonate d'ammoniaque est caustique.

(Le Jardin.)

Albert LARBALÉTRIER.

\* \*

*Les Tomates tardives.* — Si les jardiniers trouvent un grand avantage à porter de bonne heure des Tomates au

marché, ils doivent également tirer un bon parti de celles qui mûrissent tard. C'est ce qui nous a engagé à donner le moyen suivant, que nous trouvons dans le *Journal de la Société horticole de la Haute-Marne* :

Lorsque les pieds sont chargés de fruits et que ceux-ci ont atteint leur grosseur normale, alors que la fraîcheur des nuits ou les pluies de l'automne ôtent l'espoir d'une complète maturité des fruits, on arrache les pieds de Tomates ; puis tiges et fruits sont couchés horizontalement sur un petit lit de paille bien sèche, sous châssis. De cette manière, les fruits arrivent à leur complète maturité.

(*Nouvelles Annales de la Société d'horticulture de la Gironde*).

\*  
\* \*

*Nouvelle Giroflée remontante* (*Cheiranthus cheiri semper-florens*). — Une nouveauté de 1895, qui est appelée à rendre de grands services pour la décoration de nos jardins, est une Giroflée, obtenue dans l'établissement de M. Charles Kaiser, à Nordhausen, près Erfurt.

En la semant de bonne heure, au printemps, cette Giroflée, dont la croissance est très rapide, commence déjà à montrer ses premières fleurs à la fin de mai ; on l'utilise dès cette époque pour la décoration des massifs et des plates-bandes, où elle continue à fleurir avec profusion pendant l'été et l'automne. On peut également, dans le courant d'octobre, la relever en motte de la pleine terre, la mettre en pot, puis la placer soit sous châssis, soit en serre froide, où ses fleurs se succèdent encore tout l'hiver ; c'est à ce moment que cette Giroflée rend aussi de grands services comme plante de marché ou pour la fleur coupée. Quant au coloris de ses fleurs, il est d'un jaune brunâtre ou d'un brun bronzé.

Les marchands grainiers de la région d'Erfurt, qui cul-

tivent chaque année des quantités considérables de Giroflées, dont les graines sont exportées dans le monde entier, considèrent cette nouveauté comme étant un des gains les plus remarquables qui ait été obtenu pendant ces dernières années.

O. B.

(*Le Moniteur d'horticulture*).

\*  
\* \*

*Remède contre la Tavelure.* — D'un article du *Bulletin de la Société horticole du Loiret* qui s'occupe des maladies du poirier, il résulte que le champignon microscopique qui produit la tavelure des fruits et que les savants nomment *Fusiporium pyri* ou bien encore *F. dentriticum*, *Cladosporium*, *dentriticum*, se développe vers le mois de mai par un temps humide. Il apparaît à la face intérieure de la feuille sur le bourgeon et sur les fruits, sous la forme de petites taches noirâtres, semblables à de petits flocons de suie. Ces taches, en s'étendant ou en devenant confluentes, peuvent acquérir un centimètre de diamètre.

Comme tout le monde le sait, les variétés qui sont les plus attaquées sont : le Doyenné d'hiver, le Saint-Germain, le Beurré Vauquelin, le Saint-Michel, le Beurré d'Aremberg, etc., etc.

Le meilleur traitement n'est pas, comme on le croyait jusqu'ici, la bouillie bordelaise, mais le sulfure de calcium, qui s'obtient en faisant bouillir ensemble, pendant un quart d'heure environ, 1 kilogramme de fleur de soufre et 800 grammes de chaux grasse dans 10 à 12 litres d'eau. On laisse refroidir le liquide, on le met en bouteilles et on ajoute 20 litres d'eau par litre de ce produit au moment de l'employer, avant que le champignon ait fait son apparition.

\*  
\* \*

*Plantations de Pommiers sur les routes.* — Un bon exemple à suivre et que nous avons souvent recommandé :

Sur les ordres de l'ingénieur en chef du département de la Somme, on a planté, l'automne dernier, quinze cents pommiers à cidre sur les routes du département. Cette innovation a été bien accueillie par les cultivateurs, qui se plaignaient du voisinage des peupliers. Afin d'avoir moins d'ombre, on a choisi les variétés à bois érigé, comme le Bramtot, le précoce David, le Vice-Président Héron.

---

## APICULTURE

---

### **Quels avantages l'apiculteur peut-il retirer des expériences faites à l'aide des différents Glossomètres.**

Ces avantages peuvent se diviser en deux catégories : la première concernant les producteurs de miel ; la seconde, les éleveurs d'abeilles.

#### *Première catégorie.*

Tout apiculteur récoltant aime à voir ses ruches bondées de miel, et pour les avoir ainsi, il faut un beau temps calme, de l'humidité dans la terre et beaucoup de fleurs aux champs.

Avec un temps calme et un beau soleil, comme nous les avons eus cette année pendant deux journées du mois de mai, les abeilles ont récolté une quantité de miel variant de deux à cinq kilogrammes par jour et par ruche suivant l'importance des populations.

Il faut aussi que la campagne soit émaillée des fleurs mellifères des navette, sainfoin, serpolet, sarrazin et de beaucoup d'autres fleurs dont le calice est peu profond ; les abeilles y puisent à l'aise la liqueur sucrée.

Mais à côté de ces fleurs, il en est qui quoique très mellifères, sont peu visitées par les abeilles ; leur calice trop profond ne leur permet pas de s'emparer du trésor mellifère qu'elles renferment. De ce nombre est celle du trèfle ordinaire ; nos industrieuses bestioles y butinent rarement, tandis qu'un grand nombre d'autres insectes la visitent avec assiduité. Pourquoi cela ? C'est que les abeilles ont la langue moins longue que celle de ces insectes et que les butineuses que vous voyez sur cette fleur sont de toutes leurs congénères celles qui ont le suçoir le plus long.

Depuis l'année 1892, où j'ai exposé, au Concours régional de Troyes, le premier Glossomètre, que je venais d'inventer, deux autres instruments du même genre furent créés par d'autres personnes, et à l'aide de ces divers instruments, on a pu se rendre compte que les abeilles n'ont pas toutes la langue de même longueur, et que la différence est grande même parmi les abeilles de la même espèce.

En avril 1893, je n'avais pas encore essayé mon Glossomètre, quand M. Paul Noël, directeur du laboratoire régional d'entomologie agricole de Rouen, m'écrivit pour me demander quelques abeilles, prises parmi celles que je possédais ayant la langue la plus longue et quelques-unes aussi de celles qui l'avaient la plus courte. Pour répondre à son désir, je fus obligé de faire des expériences dont je publiai le résultat dans le bulletin de *l'Abeille* de l'année dernière, page 52 et suivantes, dont voici un extrait :

Dans la première ruche, les abeilles enlevèrent le liquide sucré à la profondeur de 7 millimètres  $\frac{1}{10}$ .

Dans la seconde, à 9 millimètres  $\frac{2}{10}$ .

Dans la troisième, à 7 millimètres  $\frac{5}{10}$ .

Dans la quatrième, à 8 millimètres.

Dans la cinquième, à 8 millimètres  $\frac{4}{10}$ .

Dans la sixième, à 8 millimètres  $\frac{8}{10}$ .

De là une différence de 2 millimètres  $\frac{1}{10}$  entre la langue

des abeilles de la première ruche qui n'avaient pu atteindre le liquide dans l'instrument qu'à 7 millimètres  $\frac{1}{10}$ , et celles de la seconde qui l'avaient pris jusqu'à la profondeur de 9 millimètres  $\frac{2}{10}$ .

A la conférence que je fis cette année à Saint-Léger-sous-Brienne, j'avais placé un Glossomètre sous une ruche et cet instrument, lors de son enlèvement, marquait 9 millimètres  $\frac{5}{10}$ , ce que je n'avais pas encore obtenu.

Pour conclure, je fis, il y a quelques jours, d'autres expériences à mon rucher de Naisement. Voici le résultat obtenu sur 18 ruches :

A la première ruche, une ruche mère, le Glossomètre marqua 8 millimètres  $\frac{5}{10}$ .

A la deuxième, essaim de la précédente, 7 millimètres  $\frac{7}{10}$ .

A la troisième, une ruche mère, 9 millimètres  $\frac{3}{10}$ .

A la quatrième, essaim de la précédente, 8 millimètres.

A la cinquième, une ruche mère, 7 millimètres.

A la sixième, essaim de la précédente, 8 millimètres  $\frac{3}{10}$ .

A la septième, une ruche mère, 7 millimètres  $\frac{5}{10}$ .

A la huitième, essaim de la précédente, 8 millimètres  $\frac{1}{10}$ .

A la neuvième, une ruche mère, 7 millimètres  $\frac{5}{10}$ .

A la dixième, essaim de la précédente, 8 millimètres  $\frac{3}{10}$ .

A la onzième, une ruche mère, 9 millimètres  $\frac{5}{10}$ .

A la douzième, essaim de la précédente, 9 millimètres  $\frac{2}{10}$ .

A la treizième, une ruche mère, 6 millimètres  $\frac{9}{10}$ .

A la quatorzième, essaim de la précédente, 6 millimètres  $\frac{6}{10}$ .

A la quinzième, essaim naturel, 9 millimètres  $\frac{1}{10}$ .

A la seizième, essaim naturel, 7 millimètres  $\frac{7}{10}$ .

A la dix-septième, essaim naturel, 7 millimètres.

A la dix-huitième, essaim naturel, 7 millimètres  $\frac{5}{10}$ .

(A suivre).

A. CHARTAN-FROISSARD.

(Bulletin horticole et apicole de Saône-et-Loire).

## Leçons d'Horticulture.

MARS 1896.

### Taille des Arbres à fruits à pépins et de la Vigne.

<i>Senlis :</i>	Dimanche 1 <sup>er</sup> , à l'issue de la séance.
<i>Gouvieux :</i>	Jeudi 5, à 2 heures, à la mairie.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 8, à 2 heures, à l'école des garçons.
<i>Barbery :</i>	Jeudi 12, à 10 heures, à la-mairie.
<i>Rully :</i>	Jeudi 12, à 2 heures, au jardin de M. Bernard.
<i>Gondreville :</i>	Dimanche 15, à 1 heure, à l'école.
<i>Betz :</i>	Jeudi 19, à 2 h. $\frac{1}{2}$ , à la mairie.
<i>Pont :</i>	Dimanche 22, à 10 heures, à la mairie.
<i>Creil :</i>	Dimanche 22, à 2 h. $\frac{1}{2}$ , à la mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Jeudi 26, à 2 heures, à la mairie.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 29, à 2 heures, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

# AVIS

## Tarif des Annonces.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

*Pour une Case :*

4 fois . . . . .	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	10 fr.
3 fois de suite. . .	6 »		12 fois de suite. . .	18 »

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

## Exposition permanente.

La Société, ainsi que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art, d'accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner plus d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

## Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

## Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.